

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2024 - SECOND DEGRÉ PUBLIC

Mutation des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

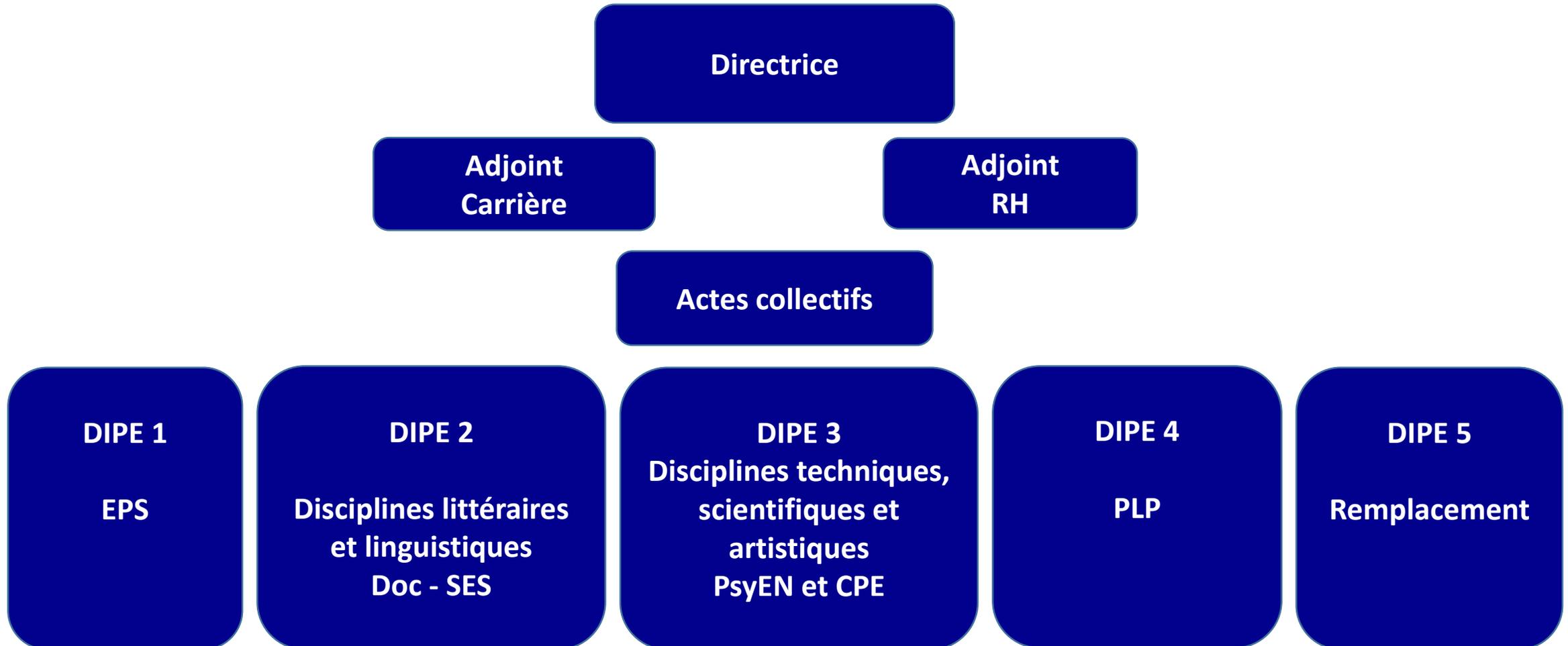


Partager

Sommaire

- **Présentation de la direction des personnels enseignants**
- **Les outils mis à disposition**
- **Les participants :**
 - **obligatoires /non obligatoires**
- **Les étapes du mouvement**
- **La saisie des vœux**
- **Le barème**
- **La contestation de barème**
- **L'impact de la titularisation sur le mouvement**

Direction des personnels enseignants : DIPE



Les ressources disponibles sur le site du académique

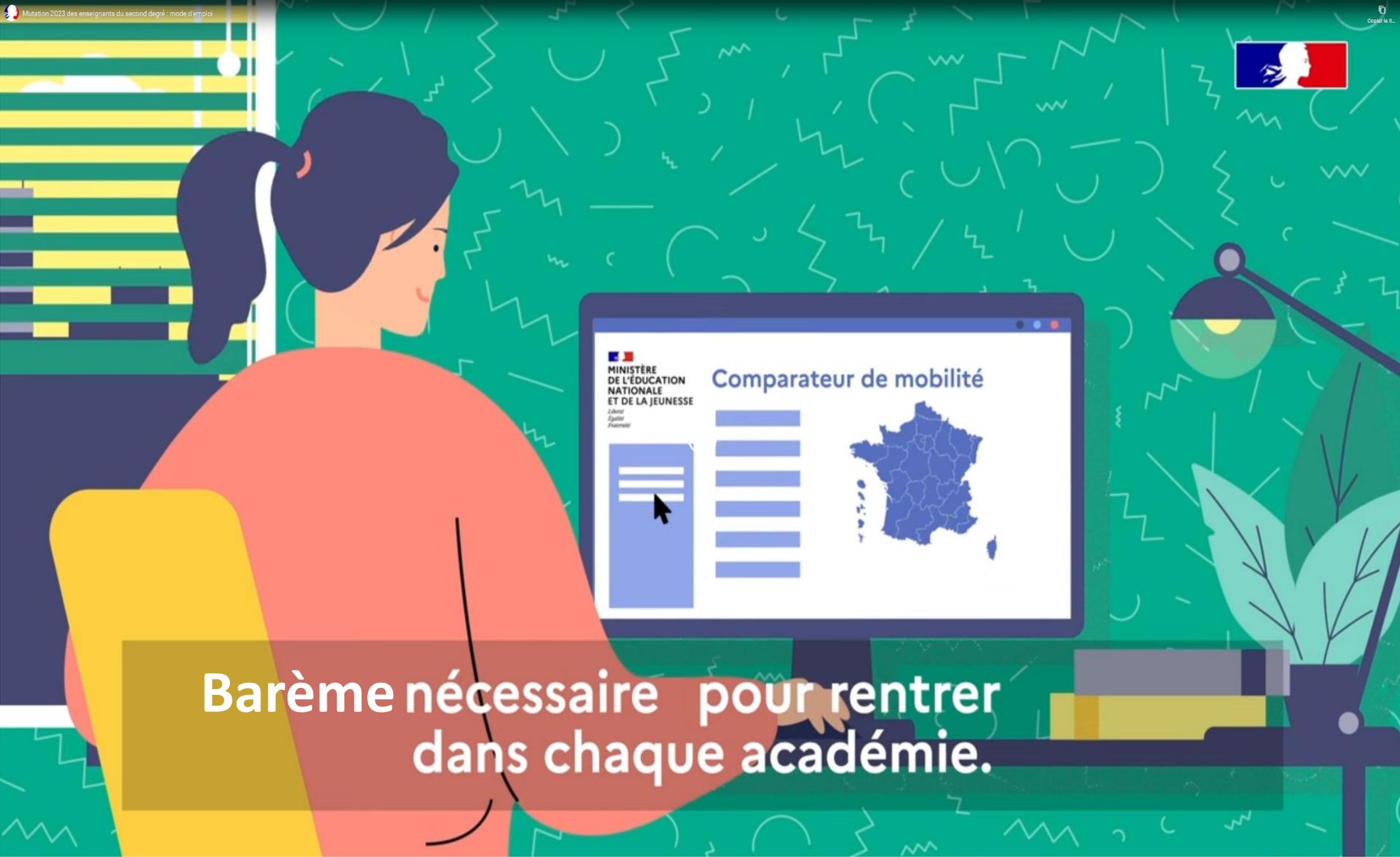


<https://www.ac-lyon.fr/>

Concours/Métiers/RH
Carrières



<https://www.ac-lyon.fr/mouvement-interacademique-2024-second-degre-public-121912>



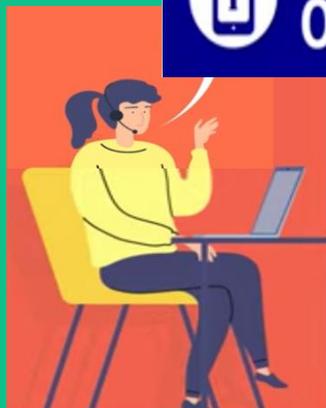
Barème nécessaire pour rentrer dans chaque académie.

www.education.gouv.fr/glossaire-mutation

Pour vous accompagner
et vous guider
dans vos choix



Numéro info mobilité
01 55 55 44 45





Campagne de saisie des vœux

Du 8 au 29 novembre 2023 - 12h00





Qui participe ?



1

Les titulaires

2

Les stagiaires

Du 8 au 29 novembre 2023 - 12h00



Participants obligatoires

Je suis stagiaire néo-titulaire devant recevoir une première affectation.

Je suis titulaire, mais affecté à titre provisoire dans l'académie de Lyon (ATP).

Participants non obligatoires

Je suis déjà titulaire de l'académie.
(Point de vigilance : ex PE/ex PLP/...)





expériences et profils

postes spécifiques

postes à profil PoP



expériences et profils

postes à profil PoP

- Saisie sur SIAM et dépôt du dossier sur Colibris
- Sélection sur profil par le corps d'inspection (Académie de Lyon)
- Engagement de trois ans



2 étapes

- mouvement inter-académique

Du 8 au 29 novembre 2023
12h00

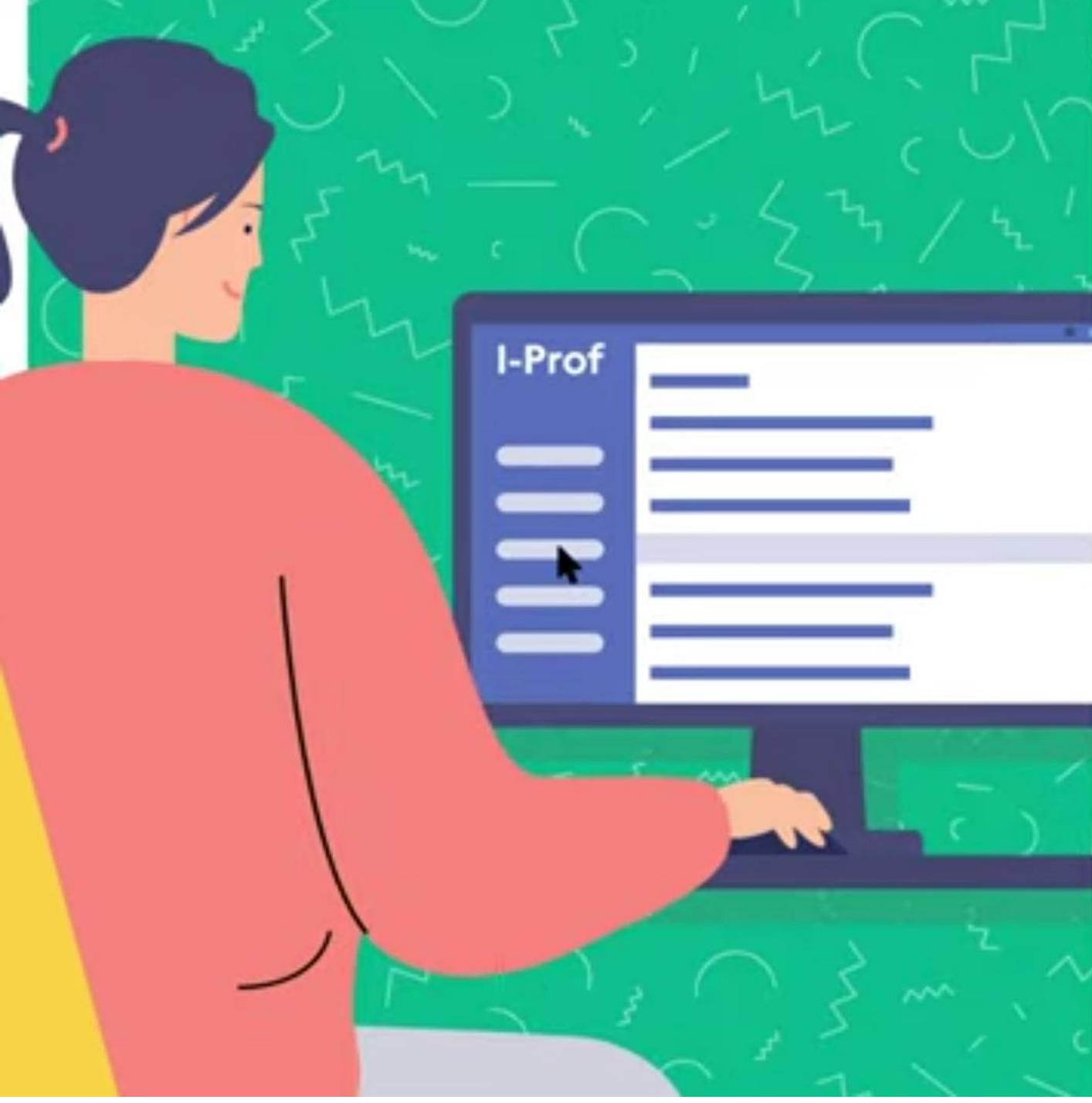


- mouvement intra-académique

MARS



S'organise en deux étapes successives



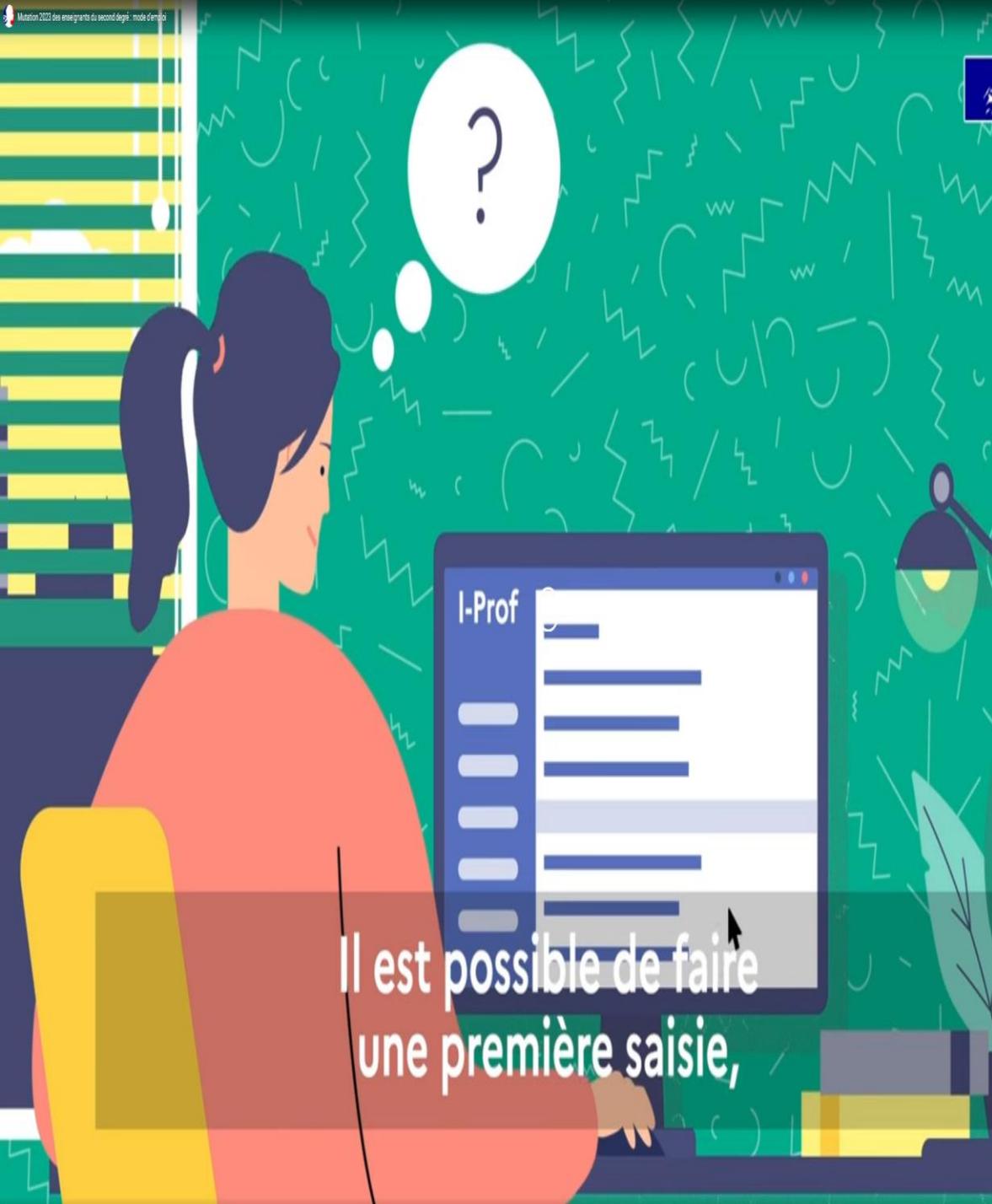
Saisie des vœux
Iprof /SIAM

Saisie des vœux
du 8 novembre
au 29 novembre 2023

Novembre

Décembre

à partir du 8 novembre



Il est possible de faire
une première saisie,

Vous pouvez saisir votre demande puis la modifier autant de fois que nécessaire, pendant la période de saisie des vœux.

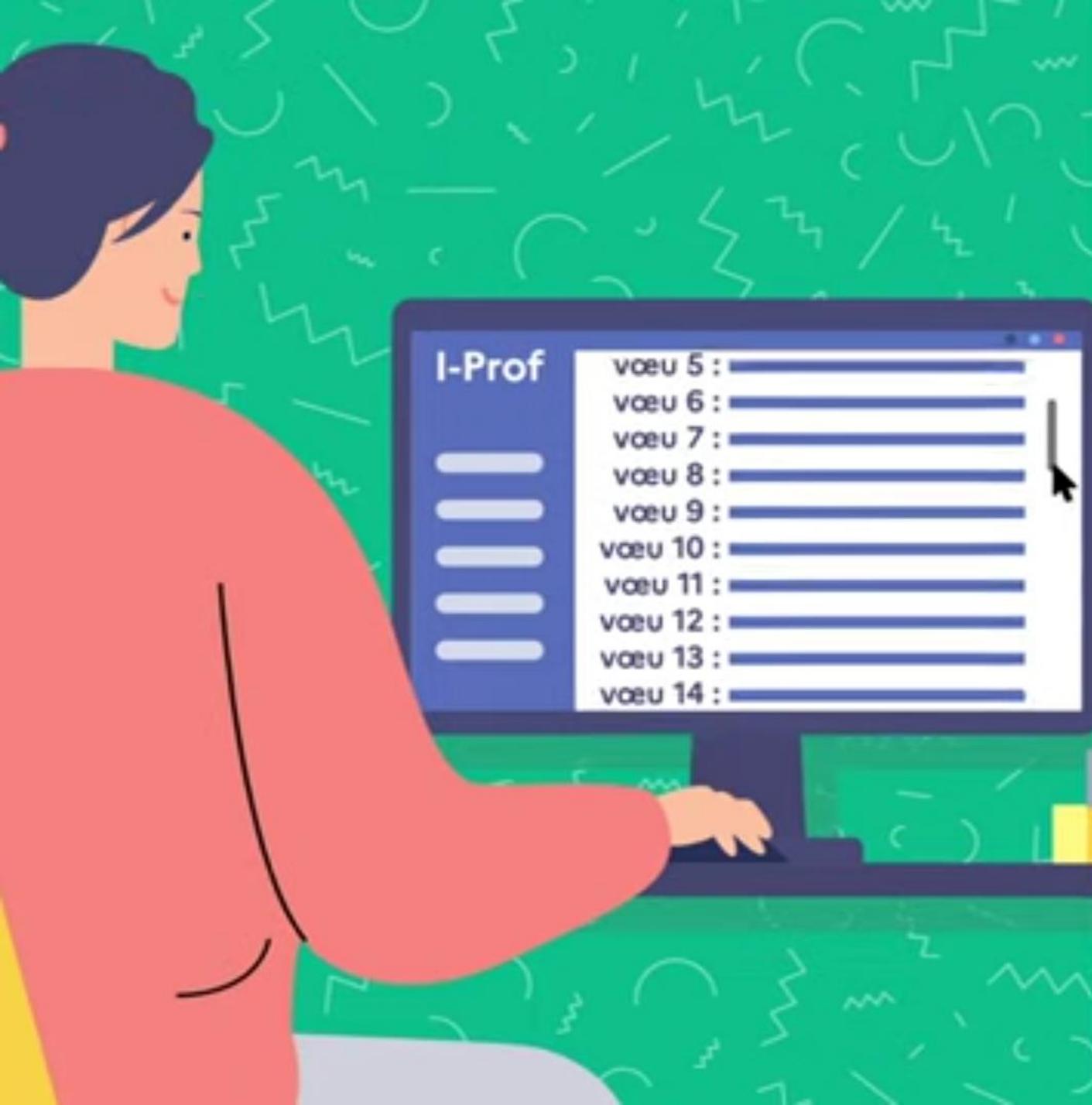
Vous pouvez saisir sur SIAM :

- Une demande SPENAT
- Une demande POP : vous devez déposer un dossier sur Colibris
- Une demande de mutation inter-académique

Attention à la hiérarchie des demandes

Points de vigilance :

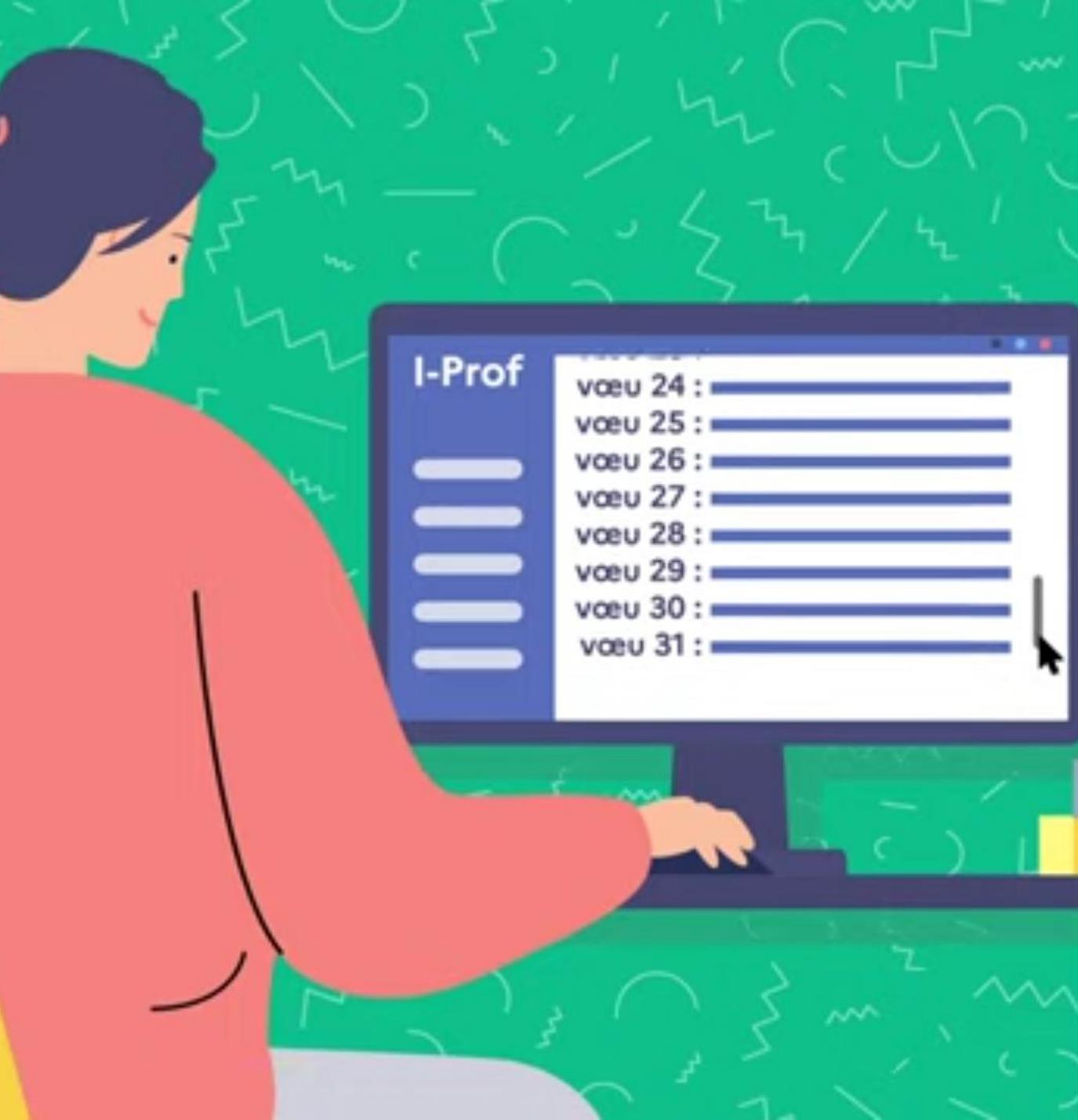
- Vous devez vérifier que votre demande soit bien enregistrée sur SIAM et tout particulièrement pour le mouvement SPEN.
- Pour les postes PoP, vous devez obligatoirement suivre les instructions des fiches de poste. L'académie de Lyon utilise Colibris.
- A l'issue de la campagne de saisie, toutes les demandes de modification nécessitent une saisie manuelle de la part de votre gestionnaire.
- Utilisez un seul et unique canal de communication « Colibris ».



31 vœux

Classés par ordre de préférence

Il est conseillé
de formuler
plusieurs vœux



Procédure d'extension



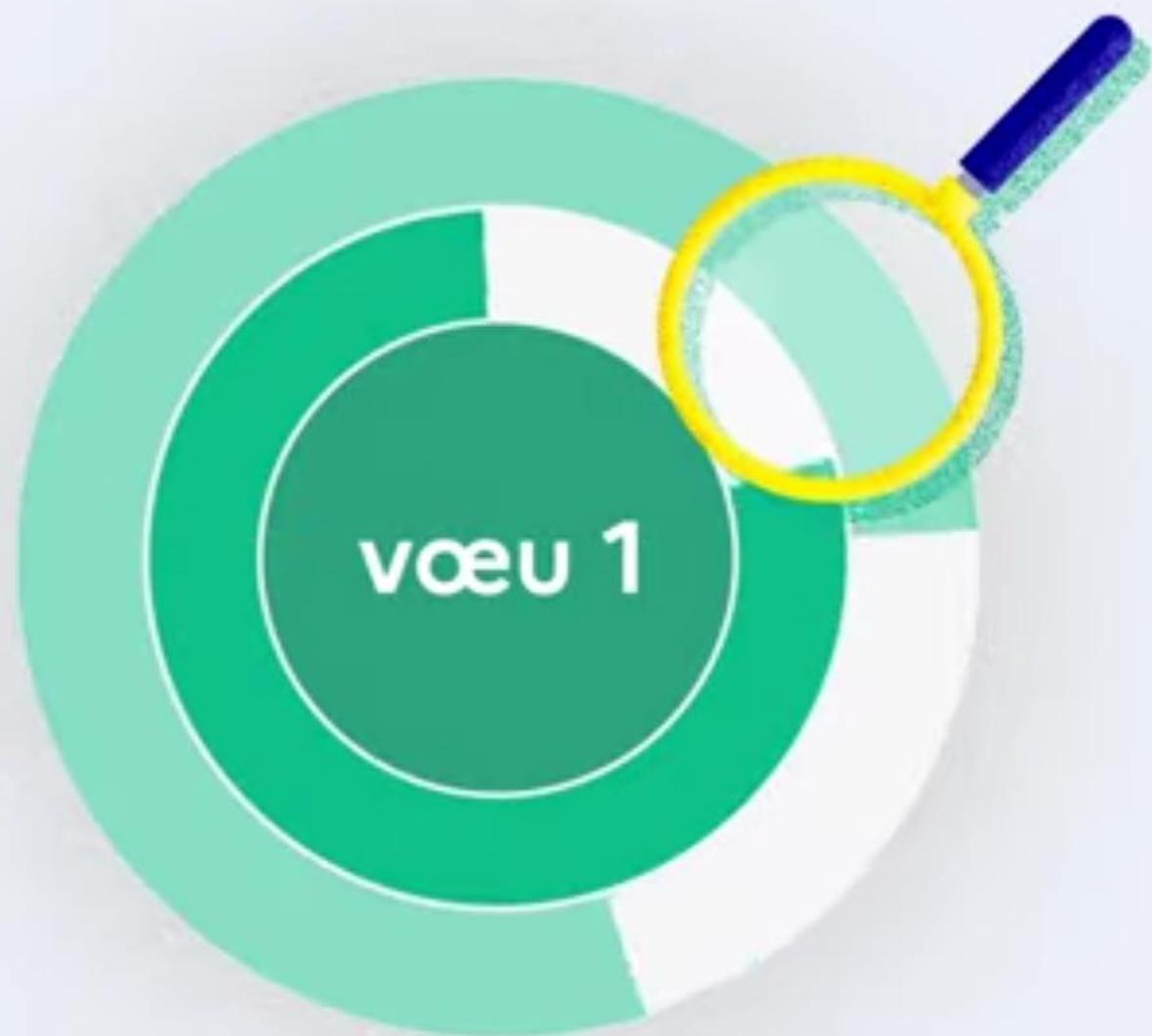




Table d'extension
Annexe I du BO n°39 du
19/10/2023

Si le 1^{er} vœu est Lyon :

Lyon
Grenoble
Dijon
Clermont-FD
Besançon
Paris
Créteil
Versailles
Aix Marseille
Montpellier
Nice

3-Dijon 5-Besançon

1-Lyon

4-Clermont
FD

2-Grenoble



Table d'extension
Annexe I du BO n°39 du
19/10/2023

**Le barème est pris en compte
pour l'extension.**

**Vous bénéficiez de bonification
familiale (RC/APC)**

Lyon 164,2 pts



Grenoble 164,2 pts

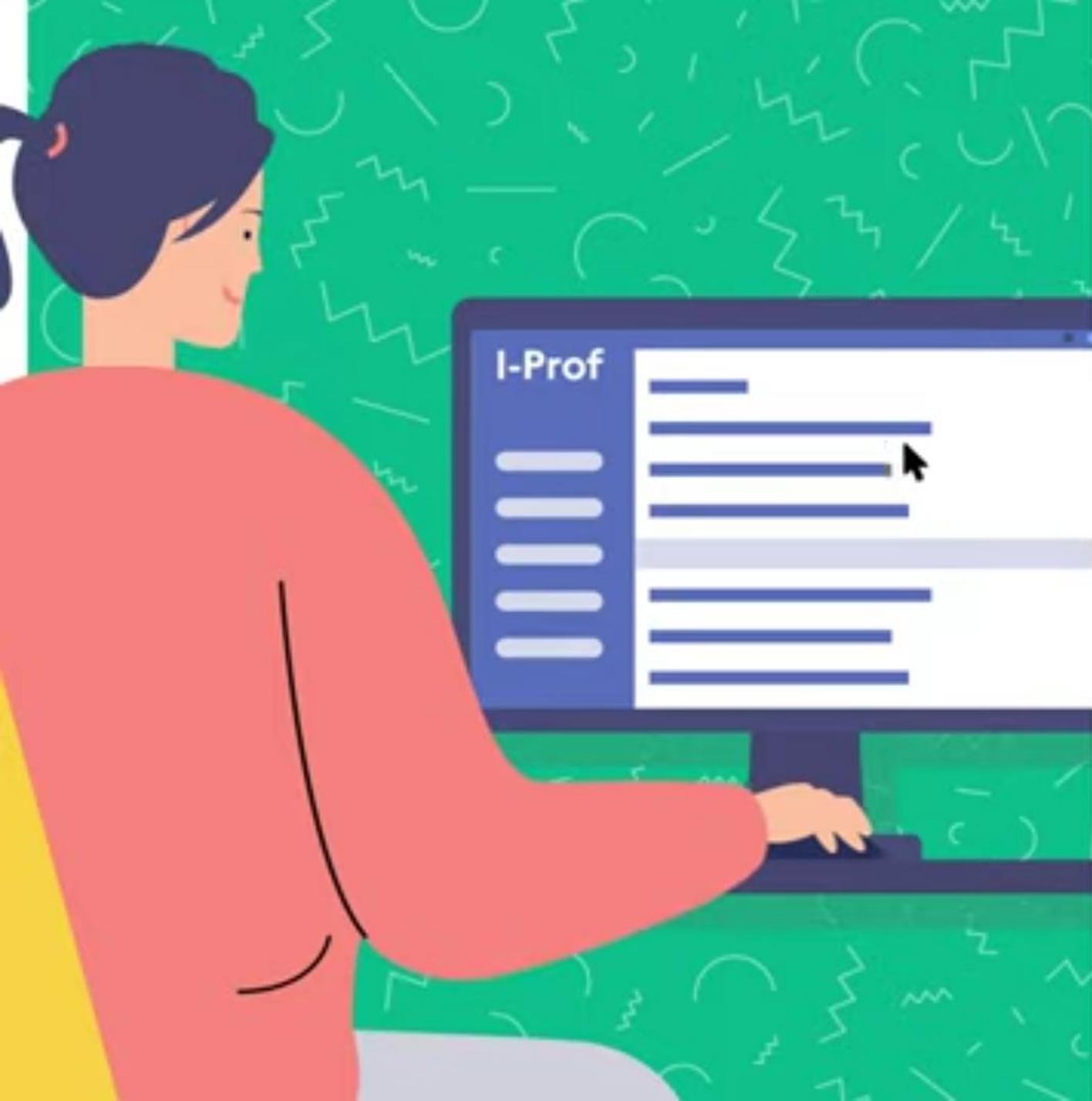


Besançon 164,2 pts



Aix-Marseille 14 pts





I-Prof



Téléchargez votre confirmation de mutation à partir du 30 novembre 2023.



Confirmation de demande de mutation

Vous devez la télécharger directement sur I-Prof SIAM :

1 - Elle peut être modifiée : il faudra alors signaler les modifications en rouge sur votre confirmation et le préciser sur Colibris en cochant la case dédiée ;

2 – Préparez vos pièces justificatives en avance : en fichier PDF par thème (situation familiale,) ;

3 – Lors de l’affichage des barèmes, vérifiez que toutes les modifications ont bien été prises en compte.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIAM



NOUVEAU !

Form fields represented by horizontal bars



ENVOYER



Votre dossier a bien été env

la dématérialisation

Chef d'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOUVEAU !

Lors du dépôt du
formulaire sur Colibris
via Siam, un mail
d'information sera
transmis au chef
d'établissement avec
la demande en PDF.

SIAM

A vertical stack of seven blue horizontal bars, representing a list or menu of items.



Demande tardive jusqu'au 9 février 2024

- décès du conjoint ou d'un enfant
 - cas médical aggravé d'un des enfants
 - mutation du conjoint
- mesure de carte scolaire

- modification
- annulation

Janvier

Février



1

saisie des vœux

2

confirmation de demande

3

demande tardive,
modification ou annulation

4

Barème





?



Le calcul de barème



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Comparateur de mobilité

Map of France with regional boundaries.

Navigation menu on the left with a mouse cursor pointing to the second item.

Five horizontal bars representing data or filters on the right side of the page.





Éléments constituant le barème



Situation
individuelle



Situation
familiale



Situation
professionnelle



Les priorités relatives à la situation personnelle et familiale

fixées par l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 et le décret n°2018-303 du 25 avril 2018

- rapprochement de conjoint
- autorité parentale conjointe
- handicap





Situation Professionnelle

- ✓ Ancienneté de service (échelon) - § 3.3.3.1
- ✓ Ancienneté de poste (titulaires / ex titulaires)
- ✓ Exercice en éducation prioritaire

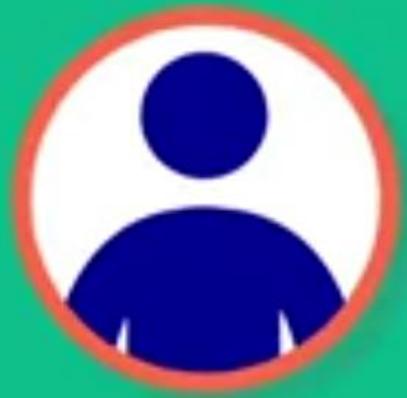


STAGIAIRES



**Situation
individuelle**

- ✓ **Stagiaires n'ayant ni la qualité d'ex-fonctionnaire ni celle d'ex contractuel de l'EN - § 3.3.3.4**
- ✓ **Stagiaires ex-contractuels de l'EN - § 3.3.3.5**
- ✓ **Bonifications spécifiques stagiaires en Corse § 3.3.3.6**
- ✓ **Stagiaires précédemment titulaires ... § 3.3.3.7**



**Situation
individuelle**

✓ Situation de handicap - § 3.3.2.1

- **Bonification automatique**
RQTH valide
(uniquement pour le participant)
- **Bonification exceptionnelle**
 - Agent – RQTH en cours au 01/09/2024
 - Conjoint – RQTH en cours au 01/09/2024
 - Enfant – AAEH ou situation médicale grave



Situation
familiale

- ✓ **Rapprochement de conjoint (31/08/23)**
- ✓ **Autorité parentale conjointe**

Ces situations ouvrent droit à la prise en compte des éléments suivants :

- **Enfants :**
 - À charge de moins de 18 ans au 31/08/2024 ;
 - À naître : certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2023.
- **Année de séparation** (activité professionnelle dans 2 départements différents)

Sous réserve des pièces justificatives



Situation
familiale

- ✓ **Rapprochement de conjoint (31/08/23)**
- ✓ **Autorité parentale conjointe**

Conditions d'octroi

- ✓ Exercer une activité professionnelle ou être inscrit auprès de pôle emploi après cessation d'une activité professionnelle (31/08/2021) ;
- ✓ Promesse d'embauche (01/09/2024) ;
- ✓ Formation professionnelle d'au moins 6 mois ;
- ✓ Conjoint stagiaire participant obligatoire ;
- ✓ Etudiant engagé dans un cursus d'au minimum trois ans (sous conditions).

Sous réserve des pièces justificatives



Mutation simultanée

- ✓ Mutation simultanée entre conjoints (bonification familiale)
- ✓ Mutation simultanée entre non conjoints (pas de bonification)



Situation
familiale

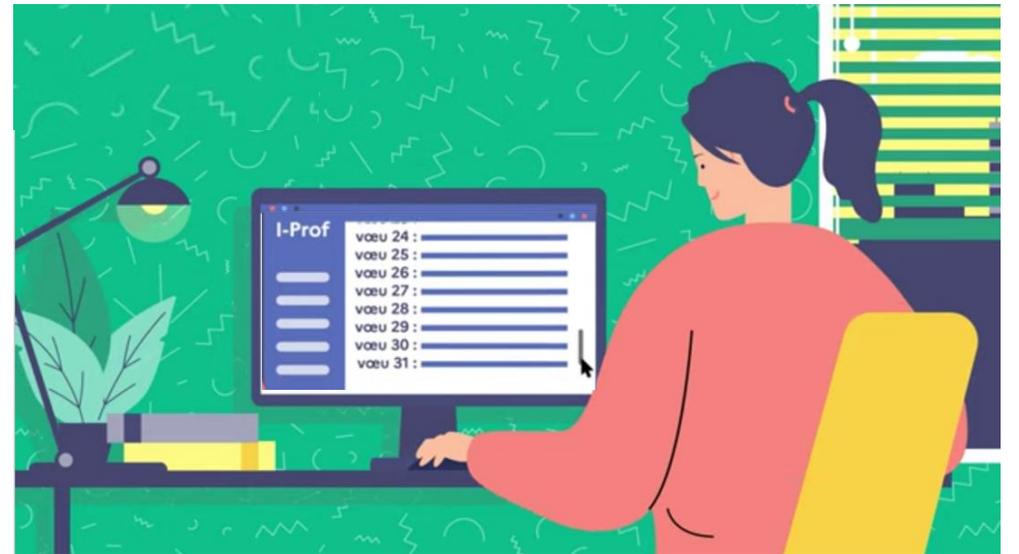
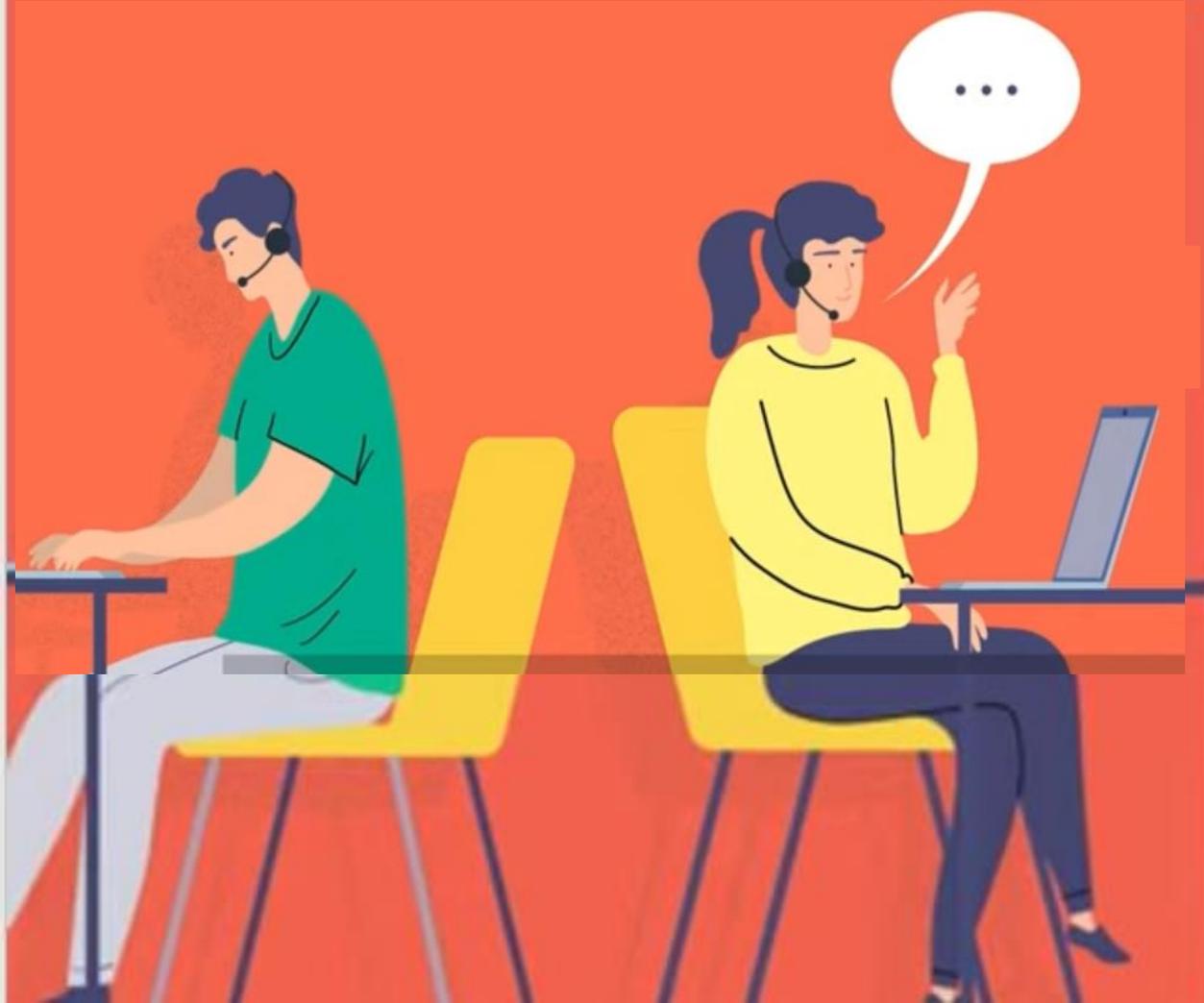
Conditions d'octroi :

- Entre 2 titulaires ;
- Entre 2 stagiaires ;
- Effectuer les mêmes vœux dans le même ordre ;
- Mouvement inter et intra.

Les enfants et les années de séparation ne sont pas prises en compte.



**Les services académiques vérifient
les barèmes jusqu'au 17 janvier
2024.**





Du 17 au 31 janvier 2024

Si barème inexact ou
désaccord :
**15 jours jusqu'à fin janvier
pour compléter le dossier**





Les demandes sont transmises à la direction générale des ressources humaines

Le 31/01/2024



Sont pris en compte :
le barème,
l'ordre des vœux,
le nombre de postes ouverts.



**Résultat définitif
le 6 mars 2024
par SMS et messagerie
I-Prof**

L'impact de la titularisation sur le mouvement





**AVIS FAVORABLE
A LA
TITULARISATION**

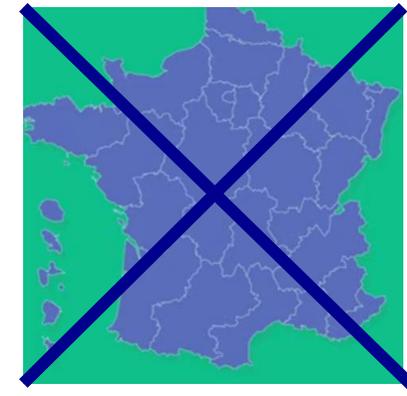
**EN PROLONGATION DE STAGE
AVEC AVIS FAVORABLE
A LA TITULARISATION**



**LE RESULTAT DU
MOUVEMENT
MAINTENU.**

NON EVALUE

**AVIS DEFAVORABLE
A LA TITULARISATION**



**LE RESULTAT DU
MOUVEMENT
EST ANNULE.**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*